



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Nîmes, le 4 mars 2019

REUNION FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés de la Fonction Publique) du 20 février 2019

Présents :

Pour l'Administration :

Benjamin Suquet (cabinet Arthur Hunt Consulting),
DRH : Service RS, Orkia Berkane service PQVT, I. Cabannac chargée de mission handicap.

Pour les Organisations Syndicales : CGT (Vincent Gaye, Sylvain André, Farine Le Sourne), CFDT (2), Sud (1)

Contexte de la réunion :

Le cabinet accompagne le Conseil Départemental (CD) pour écrire le 3^{ème} projet de demande de conventionnement auprès du FIPHFP afin d'accompagner sa politique de prise en compte du handicap au sein de la collectivité. Cette démarche n'est pas obligatoire mais permet d'obtenir des fonds. Le FIPHFP interviendra cette année à hauteur de 550 000€ maximum. (Pour rappel : 1^{er} convention = 1 000 100€, 2^{ème} convention = 700 000€).

Le CD à toute latitude pour compléter autant que de besoin afin de mettre en œuvre son projet.

Cette convention doit être validée en juin prochain par le comité local du FIPHFP avec effet rétroactif à janvier 2019. Le FIPHFP demande que la convention ait été validée par le CHSCT de la collectivité. Le but est que le projet présenté corresponde aux besoins. L'avis des représentants du personnel est donc sollicité.

Du fait qu'il s'agisse de la 3^{ème} convention, nous avons déjà engagé un travail important sur cette question. Nous avons atteint le taux de 6% d'emploi de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Le Comité de Pilotage (COFIL) est composé uniquement de cadres et de directeurs ainsi que d'un élu (M. SERRE) afin d'en affirmer le portage politique. Aucun représentant du personnel n'y participe ! **La CGT pointe que lors de la phase diagnostic, les Représentants du Personnel (RP) ne sont pas associés à l'analyse,**

ce qui interroge sur la réelle volonté de prendre en compte les remarques et suggestions des RP.

Position de la CGT sur l'orientation du projet FIPHFP :

La CGT constate les progrès fait en matière de politique du handicap et salue le travail de la mission diversité handicap depuis le premier conventionnement.

Les points sur lesquels nous pensons indispensable d'accentuer les efforts sont :

- ⇒ Améliorer le recrutement en externe et ne pas « se contenter » de la reconnaissance en interne des problématiques RQTH des agents.
- ⇒ Améliorer la prévention et prendre en compte le fait que les agents sont recrutés en bonne santé et que c'est la pénibilité de leur emploi au sein de la collectivité qui les amène à une problématique handicap.
- ⇒ Améliorer la prise en compte de l'aménagement des postes de travail en amont.
- ⇒ Avoir une vraie politique de clarification des tâches et produire de véritables fiches de poste utilisables tant par la médecine du travail, pour prononcer des restrictions, que par les chefs de service pour organiser collectivement le travail en cas d'agent RQTH.
- ⇒ Mieux sensibiliser les équipes au handicap, à l'accueil d'un collègue avec des restrictions médicales.
- ⇒ Communiquer sur le handicap « invisible ».
- ⇒ Continuer la politique des Auxiliaires de Vie Professionnel (AVP) et en augmenter le nombre car ils sont indispensables à une organisation du travail qui ne mette pas les équipes en souffrance.
- ⇒ Pérenniser et stabiliser les postes d'AVP dans les équipes (prise en compte du travail à réaliser).
- ⇒ Aménager les postes de façon pluridisciplinaire ; l'angle médical peu prévaloir pour l'agent et l'angle organisationnel peut prévaloir pour l'équipe. Nous devons trouver une organisation qui tienne compte des 2 dimensions de façon équitable.

Vos représentants CGT.